

DECLASSIFIED-PUBLIC DISCLOSURE IMSM-119-96 DECLASSIFIE-MISE EN LECTURE PUBLIQUE

~~NATO~~
~~CONFIDENTIAL~~
NATO UNCLASSIFIED

20

~~TOP SECRET~~
D.C. 13/2
22 Septembre 1950
Pages 1 à 3 Incl.

EXEMPLAIRE NO

NOTE DES SECRETAIRES

au

COMITE DE DEFENSE DE L'ATLANTIQUE NORD

sur la

REVISION AU PLAN A TERME MOYEN

Veuillez trouver ci-joint une résolution adoptée par le Conseil de l'Atlantique Nord le 13 Septembre 1950.

Cette Résolution a été transmise au Groupe Permanent pour l'élaboration d'un rapport au Comité de Défense par la voie du Comité Militaire.

~~OBSOLETE~~

LW/18 a

C. H. DONNELLY

J. DUCQ

Secrétaires

~~NATO~~
~~CONFIDENTIAL~~

REGRADED

Per Authority DN/14 - 1 Dec 58 DOCUMENT RECLASSIFICATION MEMO. #248

By RWC Date 28 JAN 59

REGRADED

DOCUMENT DESTRUCTION MEMO. #67-8/2/56

Per Authority

By MR Date 8/15/56

REGRADED NATO UNCLASSIFIED

Per Authority IMSM-119-96

By J.P. MORANTZ Date 24 Apr 98

~~NATO~~
~~CONFIDENTIAL~~

IMS Control N° 0793

NATO UNCLASSIFIED

D.C. 13/2

NO LONGER EFFECTIVE

NATO UNCLASSIFIED

~~NATO~~
~~CONFIDENTIAL~~

PIECE-JOINTE

CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD
CINQUIEME SESSION
NEW YORK, LE 18 SEPTEMBRE 1950

DOCUMENT NO. 5/5 (DEFINITIF)
C5 - D/5 (DEFINITIF)
18 Septembre 1950

PLAN DE DEFENSE A TERME MOYEN

Veillez trouver en annexe le texte de la Résolution
adoptée par le Conseil en date du 18 Septembre 1950.

T.A.G. CHARLTON
Secrétaire

Le 18 Septembre 1950
New York

NATO UNCLASSIFIED

- 2 -

Pièce-Jointe

~~NATO~~
~~CONFIDENTIAL~~

~~NATO~~
~~CONFIDENTIAL~~
NATO UNCLASSIFIED

ANNEXE

DOCUMENT NO. 5/5 (DEFINITIF)
G5 - D/5 (DEFINITIF)

PLAN DE DEFENSE A TERME MOYEN

RESOLUTION

Le Conseil:

Invite le Comité de Défense:

1. à envisager, en raison de son caractère d'urgence, la révision du niveau des forces principales en prenant pour base les seules considérations militaires du Plan de Défense à Terme moyen de telle façon que la révision puisse être rendue définitive à la réunion du Comité du 16 octobre 1950.

2. à faire connaître ses besoins sous une forme telle que des dispositions suffisantes et immédiates puissent être prises par tous les services de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ainsi que par les Gouvernements intéressés afin de donner au plan une forme concrète. En conséquence, le Plan révisé devrait stipuler le rôle, les besoins en hommes et l'ordre de déploiement des troupes de chaque pays.

3. à faire connaître aussitôt que possible les besoins phasés et rythmés en hommes, particulièrement en termes d'effectifs devant être disponibles dans chaque pays le 1er juillet 1951 et le 1er juillet 1952;

Propose:

que, dès qu'ils auront été informés des dispositions du Plan révisé de Défense à Terme moyen et connaîtront les contributions respectives requises aux termes de ce Plan, les Pays Membres envisagent d'urgence l'acceptation du Plan et la prise aussi rapide que possible de toutes mesures nécessaires pour faire face aux contributions qui sont requises d'eux, en supposant que les dispositions complémentaires nécessaires dans le domaine de la production et des finances soient prises pour fournir l'équipement requis.

NATO UNCLASSIFIED

~~NATO~~
~~CONFIDENTIAL~~